

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Cabara du Jeudi 15 novembre 2012

Les conseillers municipaux dûment convoqués se sont réunis à la Mairie le jeudi 15 novembre 2012 à 18h30 sous la présidence de Thierry Blanc, maire.

Présents : *Thierry Blanc, Nathalie Bataille, François Peiffer, Eric Battaglia, Dominique Choron, Robert Dupuis-Rabion, Patricia Rullier, Corinne Vignollet*

Absents : *J C Groubach*

Pouvoirs : *aucun*

DELIBERATION 1 INAUGURATION DE L'ECOLE MATERNELLE

L'inauguration de l'école maternelle du 1^{er} décembre 2012 à 11h sera suivie par un cocktail dejeunatoire préparé par Mr Teurra, traiteur pour 10€ par personne.

Mr le Sous Préfet obligé d'être à la manifestation des pompiers sera représenté par la Secrétaire de la Sous Préfecture.

DELIBERATION 2 VIREMENT DE CREDIT

Le conseil municipal procède au virement de crédit d'un montant de 10 000€ du compte 022 au compte 6226 afin de régler les honoraires de M^e Pagnoux, avocat de la commune dans l'affaire du recours de Mr et Me Carreau contre le PLU de la commune.

DELIBERATION 3 SAGE ET SDAGE MOUVEMENTS DE TERRAINS

Monsieur le Maire a signé un acte d'engagement avec le cabinet Rivière Environnement de Bègles en partenariat avec les communes de Jugazan, Lugaïnac, St Aubin de Branne et de Naujan et Postiac pour l'intégration de la problématique SAGE/SDAGE eaux profondes dans le PLU de la commune pour un coût de 1 490€ ht par commune.

Monsieur le Sous Préfet a organisé une réunion pour présenter l'organisation de l'étude du plan de prévention des risques de mouvements de terrain. L'Etat représenté par la DDTM de la Gironde est maître d'ouvrage. La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études ALP'GEORISQUES. Ce dossier sera réalisé avec le service des carrières du Conseil Général de la Gironde. Cette étude a pour but de délimiter les zones exposées aux risques de mouvement de terrain et de délimiter les zones qui ne sont pas exposées à ce risque mais où des ouvrages pourraient aggraver ce risque.

DELIBERATION 4 DECISIONS DE FIN D'ANNEE

Le loyer de Mr Pouget Francis est augmenté à compter du 1^{er} janvier 2013 du coût de l'indice de la construction qui est de 2,15%. Il passera donc de 523.16€ à 534,40€.

La location du foyer est sans changement : 100€ pour un habitant de la commune, 270€ pour une personne extérieure et 70€ pour le chauffage

L'enveloppe pour les anciens de la commune (75 ans) est maintenue à 10€ pour 1 personne, 15€ pour un couple

La prime de fin d'année allouée à chaque employé est la même que celle de l'année dernière

130€ pour Mr Chouzier, 170€ pour Mmes Marceron et Puybonnieux, 200€ pour Mme Barratault, 210€ pour Mrs Clabé et Duchemin et 230€ pour Mme Labeylie. Le montant total de 1 320€ sera versé sur le compte du comité municipal des fêtes

DELIBERATION 5 DELEGUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil municipal désigne Mr Choron Dominique délégué suppléant à la communauté de communes de Branne en remplacement de Mme Decoux qui a démissionné du conseil municipal

DELIBERATION 6 ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe ses collègues de la proposition du SDEEG de prendre la compétence éclairage public pour en assurer l'entretien et surtout en faire le géoréférencement afin d'en faire l'inscription obligatoire auprès d'un guichet unique auprès duquel les entreprises demanderont les emprises de chaque réseau avant l'exécution de leurs travaux. Le contrat actuel de l'entretien de l'éclairage public se terminera fin 2013 ; Le Conseil prendra sa décision courant 2013.

Le SDEEG doit venir ce jour pour faire un essai de l'éclairage de l'Eglise.